



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°74-2023-334

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites /**

### **74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites**

74-2023-12-21-00003 - RECEPISSE ARDANI Hassana, SAP 982654659, N°2023-0417 (2 pages)	Page 3
74-2023-12-20-00002 - RECEPISSE CHABLAIS SAP, THIAM El hadjmalick, SAP 809812118, N°2023-0413 (2 pages)	Page 6
74-2023-12-20-00003 - RECEPISSE MICRO-ENTREPRISE, BAUER Elodie, SAP 982654550, N°2023-0414 (2 pages)	Page 9

74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites

74-2023-12-21-00003

RECEPISSE ARDANI Hassana, SAP 982654659,  
N°2023-0417



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N°SAP 982654659  
N°2023-0417**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Haute-Savoie, le 21/12/2023 par Madame **ARDANI Hassana** en qualité de dirigeante pour l'organisme **ARDANI Hassana** dont l'établissement principal est situé 2, impasse de l'Alliance 74100 VETRAZ-MONTOUX et enregistré sous le N° SAP 982654659 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à **titre exclusif** ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Annecy le 21 décembre 2023,

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice départementale  
de l'emploi du travail et des  
solidarités

L'inspecteur du travail,

  
Christine DELBE

Affaire suivie par : Marylène AUBRY-SORRE  
Tél. : 04 50 88 28 47  
Mèl. : [ddets-sap@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddets-sap@haute-savoie.gouv.fr)

BP 9001 – 74990 ANNECY Cedex 9  
48, av. de la République – CRAN-GEVRIER - 74960 ANNECY  
Tél 04 50 88 28 00 – télécopie 04 50 88 28 96

.../...

Le présent récépissé peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification:

- d'un recours gracieux auprès de son signataire,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13,
- d'un recours contentieux devant du tribunal administratif de de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites

74-2023-12-20-00002

RECEPISSE CHABLAIS SAP, THIAM EI hadjmalick,  
SAP 809812118, N°2023-0413



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N°SAP 809812118  
N°2023-0413**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de Haute-Savoie**

**Constata :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Haute-Savoie, le 18/12/2023 par Monsieur THIAM El hadjmalick en qualité de dirigeant pour l'organisme **CHABLAIS SAP** dont l'établissement principal est situé 110, Avenue du Jura 74890 BONS-EN-CHABLAIS et enregistré sous le N° SAP 809812118 pour les activités suivantes **en mode d'intervention prestataire** :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile
- Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes
- Soins et promenades d'animaux pour personnes dépendantes
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile

dont les activités relevant de l'offre globale :

- Livraison de repas à domicile
- Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à **titre exclusif** ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Affaire suivie par : Marylène AUBRY-SORRE  
Tél. : 04 50 88 28 47  
Mèl. : [ddets-sap@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddets-sap@haute-savoie.gouv.fr)

BP 9001 – 74990 ANNECY Cedex 9  
48, av. de la République – CRAN-GEVRIER - 74960 ANNECY  
Tél 04 50 88 28 00 – télécopie 04 50 88 28 96

.../...

Fait à Annecy le 20 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice départementale  
de l'emploi du travail et des  
solidarités

L'inspecteur du travail,

  
Christine DELBE

234

Le présent récépissé peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification:

- d'un recours gracieux auprès de son signataire,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13,
- d'un recours contentieux devant du tribunal administratif de de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites

74-2023-12-20-00003

RECEPISSE MICRO-ENTREPRISE, BAUER Elodie,  
SAP 982654550, N°2023-0414



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N°SAP 982654550  
N°2023-0414**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Haute-Savoie, le 19/12/2023 par Madame BAUER Elodie en qualité de dirigeante pour l'organisme **MICRO-ENTREPRISE** dont l'établissement principal est situé 220, Allée des Chênes 74330 POISY et enregistré sous le N° SAP 982654550 pour les activités suivantes **en mode d'intervention prestataire** :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile
- Soins et promenades d'animaux pour personnes dépendantes
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile

dont les activités relevant de l'offre globale :

- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements
- Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à **titre exclusif** ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Affaire suivie par : Marylène AUBRY-SORRE  
Tél. : 04 50 88 28 47  
Mèl. : [ddets-sap@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddets-sap@haute-savoie.gouv.fr)

BP 9001 – 74990 ANNECY Cedex 9  
48, av. de la République – CRAN-GEVRIER - 74960 ANNECY  
Tél 04 50 88 28 00 – télécopie 04 50 88 28 96

.../...

Fait à Annecy le 20 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice départementale  
de l'emploi du travail et des  
solidarités

L'inspecteur du travail,

  
Christine DELBE

Le présent récépissé peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification:

- d'un recours gracieux auprès de son signataire,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13,
- d'un recours contentieux devant du tribunal administratif de de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).